

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun organisme de réglementation ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Ces titres n'ont pas été inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'aucun État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis ou de personnes se trouvant aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption des obligations d'inscription prévues par la Loi de 1933 et les lois sur les valeurs mobilières applicables des États américains. Le présent document d'offre (défini dans les présentes) ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de ces titres aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou à des personnes se trouvant aux États-Unis, ou pour compte ou au profit de telles personnes. Les termes « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui leur est attribué (en anglais, « United States » et « U.S. person » respectivement) dans le règlement S de la Loi de 1933.

Document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

30 juillet 2025



MUSTGROW BIOLOGICS CORP.
(la « Société » ou « MustGrow »)

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement	Des unités de la Société (chacune, une « unité »), composées d'une action ordinaire du capital de la Société (chacune, une « action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription peut être exercé pour obtenir une action ordinaire au prix de 0,90 \$ par action ordinaire pendant une période de 60 mois à compter de la date d'émission.
Prix d'offre	0,70 \$ par unité.
Montant du placement	Un minimum de 2 857 142 unités et un maximum de 4 285 715 unités, pour un produit brut minimal de 2 000 000 \$ et un produit brut maximal de 3 000 000 \$ (le « placement »).
Date de clôture	La clôture du placement devrait avoir lieu le 21 août 2025, mais peut avoir lieu en une ou plusieurs tranches, pourvu que la clôture de la dernière tranche ait lieu au plus tard le 13 septembre 2025, soit 45 jours après la date des présentes.
Bourse	Les actions ordinaires sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « MGRO ».

Dernier cours de clôture	Le 29 juillet 2025, dernier jour de bourse précédant la date des présentes, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV s'établissait à 0,80 \$.
Description des actions ordinaires	Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de : i) recevoir des dividendes au fur et à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société, sur les sommes dûment applicables au versement de dividendes, pour un montant et sous une forme que le conseil d'administration peut déterminer de temps à autre; ii) en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités de la Société, volontaire ou involontaire, ou de toute autre distribution des biens de la Société entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, recevoir les biens et actifs restants de la Société; et iii) recevoir les avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires de la Société et y assister, et disposer d'une voix pour chaque action ordinaire détenue à toutes les assemblées des actionnaires de la Société, à l'exception des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions ordinaires de la Société ont le droit de voter séparément à ce titre.
Description des bons de souscription	Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acquérir, sous réserve de rajustements dans certaines circonstances, une action ordinaire au prix d'exercice de 0,90 \$ jusqu'à 17 h (heure de Toronto) au jour qui tombe 60 mois après la date de clôture, après quoi les bons de souscription seront nuls et sans valeur. Les bons de souscription seront régis par les modalités énoncées dans le certificat représentant les bons de souscription (les « certificats de bons de souscription ») remis à la clôture du placement. Les certificats de bons de souscription prévoient un rajustement du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription ou du prix d'exercice par action ordinaire à la survenance de certains événements habituels. Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise à un porteur de bons de souscription lors de leur exercice, et aucune somme en espèces ou autre contrepartie ne sera versée en lieu et place de fractions d'actions ordinaires. La détention de bons de souscription ne fait pas du porteur un actionnaire de la Société et ne lui confère aucun droit ni aucune participation à l'égard des bons de souscription, sauf dans les cas expressément prévus dans le certificat de bons de souscription. Les porteurs de bons de souscription ne disposent d'aucun droit de vote, droit de préemption ou autre droit dont bénéficient les porteurs d'actions ordinaires.

Mustgrow Biologics Corp. procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, la Société déclare ce qui suit :

- **La Société est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote d'une bourse.**
- **La Société a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle qu'elle est tenue de déposer.**
- **La Société se fonde sur les dispenses prévues dans la Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur**

coté (la « décision générale ») et est habilitée à placer des titres sur la base des dispenses prévues dans la décision générale.

- **Le montant total de ce placement, combiné au montant en dollars de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et de la décision générale au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué de presse annonçant ce placement, ne dépassera pas 25 000 000 \$.**
- **La Société ne clôturera ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants la distribution.**
- **La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui constitue une acquisition significative ou une opération de restructuration au sens des lois sur les valeurs mobilières ni à aucune autre opération pour laquelle la Société demande l'approbation des porteurs de titres.**

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans le présent document d'offre (le « **document d'offre** ») constituent de l'information prospective. Ils portent sur des événements ou des résultats futurs. L'utilisation de termes comme « pourrait », « prévoit », « a l'intention de », « s'attend à », « croit », « sera », « prévu » et « estimé », ainsi que de termes analogues, de même que d'énoncés portant sur des faits qui ne sont pas historiques, vise à indiquer la nature prospective de l'information et repose sur les croyances ou hypothèses actuelles des parties quant à l'issue et au moment de la survenance de tels événements futurs. Les résultats futurs réels pourraient différer de manière importante. Le présent document d'offre contient notamment de l'information prospective concernant, entre autres : i) les attentes de la Société concernant l'emploi du produit et l'emploi des fonds disponibles après la réalisation du placement; ii) la réalisation du placement et la date de cette réalisation; iii) les plans, objectifs, stratégies et buts futurs de la Société concernant son activité et ses produits; et iv) la conviction de la Société que ses liquidités actuelles seront suffisantes pour répondre à ses besoins en fonds de roulement et en dépenses d'investissement dans un avenir prévisible.

Divers facteurs ou hypothèses sont généralement pris en compte pour établir les prévisions ou projections contenues dans l'information prospective. Ces hypothèses et facteurs sont fondés sur l'information dont dispose actuellement la Société et comprennent, sans s'y limiter, des hypothèses concernant les objectifs commerciaux, les buts et les capacités futurs de la Société, le cadre réglementaire applicable à la Société et à ses activités, et les ressources financières de la Société. Bien que la Société estime que les hypothèses sous-jacentes et les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent document d'offre sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes se concrétiseront.

Un certain nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les événements, le rendement ou les résultats réels diffèrent de manière significative de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. En particulier, les lecteurs sont avertis que les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société, selon le cas, diffèrent de manière significative des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs, y compris les risques et les incertitudes liés à ce qui suit : i) les fonds disponibles de la Société et l'emploi prévu de ces fonds; ii) l'accès à des opportunités de financement; iii) les risques juridiques et réglementaires inhérents à l'industrie; iv) les risques liés aux conditions économiques; v) la dépendance à l'égard de la direction; vi) les risques liés aux contrats avec des fournisseurs de services tiers; vii) les risques liés aux contrats conclus avec des tiers; viii) la dépendance à l'égard de l'expertise et du jugement de la haute direction de la Société, et la capacité à maintenir cette

équipe de haute direction en poste; ix) les risques liés à la propriété intellectuelle et à la violation potentielle de celle-ci par des tiers; x) les risques liés à la gestion de la croissance et/ou à l'intensification de la concurrence dans le secteur; xi) les risques liés à l'économie en général; et xii) les risques de litiges.

L'information prospective contenue dans le présent document d'offre est présentée en date des présentes. La Société n'est pas tenue de mettre à jour ou de réviser cette information, et ne s'engage aucunement à le faire, que ce soit en raison de nouvelles données, d'événements futurs ou autrement, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. En raison des risques, incertitudes et hypothèses qui caractérisent l'information prospective, il est recommandé aux investisseurs de ne pas accorder une confiance excessive à cette information. Les énoncés précédents s'appliquent expressément à l'ensemble de l'information prospective figurant dans les présentes.

Le présent document d'offre contient également des renseignements financiers prospectifs et des perspectives financières (collectivement, les « **RFP** ») portant sur les résultats d'exploitation futurs de la Société. Ces RFP reposent sur les mêmes hypothèses, sont exposés aux mêmes risques et sont assujettis aux mêmes limites et réserves que ceux décrits au paragraphe précédent. Ils ont été approuvés par la direction à la date du présent document d'offre, dans le but de fournir des indications supplémentaires sur les activités futures de la Société. Celle-ci décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout RFP contenu dans le présent document d'offre, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si le droit applicable l'exige. Le lecteur est par ailleurs invité à ne pas utiliser ces RFP à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont expressément fournis dans le présent document.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

MustGrow est un fournisseur entièrement intégré de solutions biologiques et d'agriculture régénérative innovantes conçues pour soutenir l'agriculture durable. Les gammes de produits exclusifs et de tiers de la Société offrent des alternatives écologiques aux produits chimiques et engrais synthétiques soumis à des restrictions ou interdits. En Amérique du Nord, la Société offre un portefeuille de solutions de nutrition des cultures de tiers, y compris des micronutriments, des stabilisateurs à base d'azote, des biostimulants, des adjuvants et des produits foliaires. Ces produits sont distribués en synergie avec les produits et technologies exclusifs de la Société qui sont dérivés de la moutarde et développés sous forme de produits de biocontrôle et de biofertilité biologiques visant à remplacer les produits chimiques et les engrais synthétiques soumis à des restrictions ou interdits. En dehors de l'Amérique du Nord, la Société se concentre sur la collaboration avec des entreprises agricoles, telles que Bayer AG (« **Bayer** ») en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, afin de commercialiser les produits et les technologies dont elle est propriétaire exclusive. La Société se consacre à la création de valeur pour les actionnaires par la commercialisation et l'expansion de son portefeuille de propriété intellectuelle d'environ 109 brevets actuellement délivrés ou en instance, et par la vente et la distribution de ses gammes de produits exclusifs et tiers par l'intermédiaire de NexusBioAg, une division de la Société.

Les technologies de biocontrôle de MustGrow comprennent des biopesticides, des biofumigants et des bioherbicides dérivés de la graine de moutarde. La plante de moutarde, qui est une plante de l'espèce Brassica, contient des composés naturels qui produisent des substances chimiques naturelles aux propriétés pesticides, fongicides et herbicides. L'isothiocyanate d'allyle et le thiocyanate sont des composés actifs qui font partie du mécanisme de défense de la plante contre les maladies, les organismes nuisibles et les mauvaises herbes. MustGrow a extrait les molécules naturelles qui forment ces composés naturels de la graine de moutarde et les a formulés sous forme sèche et liquide, avec un potentiel d'utilisation en tant que biopesticide commercial, biofumigant et bioherbicide. MustGrow est propriétaire de brevets délivrés, de

demandes de brevets, de secrets commerciaux et de procédés de fabrication couvrant l'extraction, la formulation et l'utilisation de ces composés naturels. La technologie de contrôle biologique de MustGrow consiste en une technologie de plateforme assortie d'applications multiples, notamment le traitement du sol contre les maladies, les organismes nuisibles et les mauvaises herbes avant la plantation, ainsi qu'un produit biologique permettant la conservation des aliments après la récolte. En décembre 2023, la Société a conclu un contrat de licence et de collaboration exclusif avec Bayer couvrant les applications au sol des technologies de contrôle biologique à base de moutarde de MustGrow en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, à l'exclusion des applications domestiques et de jardinage, de gazon et ornementales.

La Société a mis au point une technologie d'amendement du sol et de biofertilité à base de moutarde biologique qui contient des protéines végétales nutritives et des hydrates de carbone qui alimentent les microbes du sol afin d'améliorer potentiellement l'activité microbienne bénéfique et d'assurer la santé du sol à long terme. Il est démontré que ces microcommunautés ciblées améliorent la disponibilité des nutriments, ce qui peut favoriser l'absorption des nutriments par les cultures et stimuler la vigueur et le rendement des plantes, tout en réduisant leur stress. Sous la marque TerraSante^{MC}, la Société détient la certification biologique OMRI Listed^{MD} aux États-Unis ainsi que des homologations de produit en Californie, dans l'État de Washington, en Oregon, en Idaho, en Arizona et en Floride. La Société a entamé la production et la vente de TerraSante^{MC} en 2024.

MustGrow vend aussi des produits agricoles au Canada. Ces produits, acquis auprès de tiers et vendus à de multiples clients au Canada, comprennent des biostimulants, des micronutriments, des stabilisateurs à base d'azote et des produits foliaires. Les biostimulants favorisent et améliorent la croissance des végétaux, préservent et augmentent le potentiel de récolte et réduisent l'incidence des conditions de stress environnemental, telles que la sécheresse, la chaleur, le froid et la salinité. Les micronutriments comprennent le cuivre, le zinc, le bore et le manganèse, qui sont essentiels à la croissance et à l'optimisation de la production des végétaux. Les stabilisateurs à base d'azote protègent l'azote du sol contre la volatilisation, la dénitrification et le lessivage. Les produits foliaires sont des micronutriments appliqués sous forme liquide à la surface des végétaux en vue d'une amélioration de leur production.

Développements récents

Le 31 juillet 2024, la Société a annoncé avoir reçu l'homologation de TerraSante^{MC} par le ministère de l'Agriculture de l'Idaho. La certification biologique de l'Idaho a été ajoutée aux certifications biologiques OMRI Listed^{MD} existantes de MustGrow en Oregon et dans l'État de Washington.

Le 22 août 2024, la Société a annoncé avoir reçu l'homologation de TerraSante^{MC} par le ministère de l'Agriculture de l'Arizona. La certification biologique de l'Arizona a été ajoutée aux certifications biologiques OMRI Listed^{MD} existantes de MustGrow en Idaho, en Oregon et dans l'État de Washington.

Le 4 septembre 2024, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait autorisé et approuvé l'attribution d'un total de 1 575 398 unités d'actions différées (« UAD ») et unités d'actions incessibles (« UAI ») à certains administrateurs, dirigeants et consultants de la Société, avec prise d'effet le 3 septembre 2024. Les attributions d'UAD et d'UAI ont été effectuées dans le cadre du régime incitatif général fondé sur des titres de participation de la Société.

Le 11 septembre 2024, la Société a annoncé avoir reçu l'homologation de TerraSante^{MC} par le ministère de l'Agriculture et des Services aux consommateurs de la Floride. La certification biologique de la Floride a été ajoutée aux certifications biologiques OMRI Listed^{MD} existantes de MustGrow en Arizona, en Idaho,

en Oregon et dans l'État de Washington. La Société a annoncé qu'elle a obtenu l'autorisation de vendre TerraSante^{MC} en Californie, en Oregon, en Idaho, en Arizona, dans l'État de Washington et en Floride.

Le 17 septembre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait reçu un financement de Agriculture et Agroalimentaire Canada afin d'étudier les possibilités d'ingrédients dérivés de la moutarde aux fins d'application dans les domaines de la santé humaine et animale et de l'alimentation. Le financement a été fourni en vertu du Programme Agri-science – Projets, dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable.

Le 23 septembre 2024, la Société a annoncé que TerraSante^{MC} en était aux premières étapes de la commercialisation, avec l'homologation du produit ayant été obtenue dans des États américains clés où sont cultivées des cultures de grande valeur, notamment la Californie, la Floride, l'Arizona, l'Idaho, l'Oregon et l'État de Washington. Pour appuyer l'exécution de sa stratégie de vente directe et de marketing aux États-Unis, MustGrow a sollicité les services de deux vétérans importants de l'industrie, Tim Lichatowich et Mike Atkins, qui cumulent près de six décennies d'expérience dans les marchés des fruits, des légumes et des cultures en rang. Les premières ventes de TerraSante^{MC} ont eu lieu en septembre 2024.

Le 27 novembre 2024, la Société a annoncé la signature d'une liste de conditions non contraignante datée du 27 novembre 2024 avec Univar Solutions en vue de l'acquisition proposée de certains actifs qui représentent « NexusBioAg » (l'« **acquisition de Nexus** »).

Le 31 décembre 2024, la Société a conclu un contrat d'achat d'actifs (le « **contrat d'achat d'actifs** ») avec Univar Solutions pour réaliser l'acquisition de Nexus. La contrepartie payable à Univar Solutions aux termes du contrat d'achat d'actifs est composée de ce qui suit : i) un paiement différé en espèces d'environ 1 662 000 \$, sous réserve d'un ajustement conformément aux modalités du contrat d'achat d'actifs; et ii) des paiements au titre de la clause d'indexation sur les bénéfices futurs correspondant à un pourcentage précis de la marge brute sur certains produits détaillés vendus par la Société en 2025 et en 2026.

Le 16 janvier 2025, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé sans courtier (le « **placement privé de janvier 2025** ») d'unités (chacune, une « **unité de 2025** ») au prix de 1 000 \$ par unité de 2025, pour un produit brut total de 2 585 000 \$ revenant à la Société le 16 janvier 2025. Chaque unité de 2025 était composée de ce qui suit : i) un capital de 1 000 \$ en débentures convertibles non garanties (les « **débentures** »); et ii) 666 bons de souscription d'actions ordinaires (chacun, un « **bon de souscription d'unité de 2025** »). Chaque débenture peut, au choix de son porteur : i) être convertie en actions ordinaires au prix de 1,50 \$ par action ordinaire à tout moment; ou ii) être payée en espèces 60 mois après le 16 janvier 2025 (sous réserve de certains droits d'accélération). Chaque porteur d'un bon de souscription d'unité de 2025 peut exercer ce bon de souscription pour acquérir une action ordinaire au prix de 1,90 \$ par action ordinaire pendant une période de 60 mois après le 16 janvier 2025. Les débentures portent intérêt au taux de 8 % par an, payable en espèces chaque semestre.

Le 11 février 2025, la Société a annoncé la conclusion d'un contrat de distribution exclusif de cinq ans avec Adjuvants Plus Inc. (« **Adjuvants** »), en vertu duquel elle distribuera la gamme de produits de celle-ci au Canada par l'entremise de sa division NexusBioAg. MustGrow a obtenu un droit de premier refus en ce qui concerne la distribution de la gamme de produits d'Adjuvants sur le marché américain.

Le 1^{er} avril 2025, la Société a annoncé l'ajout de trois solutions biologiques de pointe aux gammes de produits canadiens existants de MustGrow par l'intermédiaire de sa division canadienne de vente et de distribution récemment acquise, NexusBioAg. Comprenant EZ-Gro Max, EZ-Gro Cyto et les inoculants mycorhiziens Rootella^{MD}, ces produits fournissent aux agriculteurs des outils appuyés par la science, conçus

pour améliorer la santé des cultures, accroître le potentiel de production et renforcer la résilience environnementale.

Le 10 juin 2025, la Société a annoncé qu'elle avait signé un contrat de distribution au Canada avec Phospholutions Inc., en vertu duquel la Société vendra RhizoSorb par l'intermédiaire de sa division canadienne de vente et de distribution, NexusBioAg.

Le 30 juillet 2025, la Société a annoncé une proposition de révision du prix des bons de souscription d'unité de 2025 en vertu de laquelle, sous réserve, entre autres, de l'approbation de tous les porteurs de bons de souscription d'unité de 2025, le prix d'exercice des bons de souscription d'unité de 2025 serait modifié et ces bons de souscription d'unité de 2025 modifiés contiendraient également une clause d'accélération permettant de devancer la date d'expiration des bons de souscription d'unité de 2025 à certaines conditions. La Société a également annoncé un projet de placement d'actions à l'intention des porteurs de débentures visant le règlement de dettes, dans le cadre duquel des actions ordinaires seraient émises pour régler ces débentures pour un montant total pouvant atteindre 2 585 000 \$, en plus d'un paiement en espèces visant à régler tous les intérêts courus et impayés dus aux porteurs des débentures.

Faits importants

Aucun fait important concernant les titres placés n'a été omis dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

L'objectif commercial que la Société compte réaliser grâce au produit net du placement, ainsi qu'à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie existants, est de disposer de fonds opérationnels pour soutenir la croissance de la Société. Aucun événement significatif n'a à se produire pour permettre l'atteinte de cet objectif commercial.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront nos fonds disponibles à la clôture du placement?

	En supposant un placement minimum seulement	En supposant que la totalité du placement soit réalisée
A Montant à recueillir dans le cadre du présent placement	2 000 000,00 \$	3 000 000,00 \$
B Commissions de placement et frais	120 000,00 \$	180 000,00 \$
C Frais estimatifs du placement (p. ex. frais juridiques, comptables, auditeurs)	86 000,00 \$	91 000,00 \$
D Produit net du placement : D = A - (B+C)	1 794 000,00 \$	2 729 000,00 \$

E	Fonds de roulement (insuffisance) au 30 juin 2025¹⁾²⁾	1 720 000,00 \$	1 720 000,00 \$
F	Sources de financement supplémentaires	Néant	Néant
G	Total des fonds disponibles : G = D+E+F	3 514 000,00 \$	4 449 000,00 \$

Notes :

- 1) Les chiffres relatifs au fonds de roulement au 30 juin 2025, représentant la meilleure estimation de la direction, ne sont pas audités, et sont susceptibles de changer notamment à la suite des procédures comptables et d'examen trimestrielles normales.
- 2) Les chiffres relatifs au fonds de roulement excluent les débetures convertibles non garanties de la Société, arrivant à échéance le 16 janvier 2030 et convertibles en actions ordinaires au prix de 1,50 \$ par action ordinaire, d'un montant de capital total de 2 585 000 \$, que la Société prévoit de régler par l'émission d'actions ordinaires à l'intention des porteurs de ces débetures.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	En supposant que la totalité du placement soit réalisée
Objectifs relatifs au fonds de roulement	4 449 000,00 \$
Total	4 449 000,00 \$

Cette répartition reflète l'intention de la Société quant à l'emploi des fonds disponibles en fonction des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la Société. L'emploi réel des fonds pourrait différer des estimations indiquées ci-dessus. Certaines circonstances pourraient justifier, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds disponibles par la Société. Une telle réaffectation n'inclura toutefois ni acquisition importante, ni opération de restructuration, ni opération nécessitant l'approbation des porteurs de titres de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Activité de financement antérieure	Emploi déclaré des fonds	Emploi réel des fonds à ce jour
Placement privé de janvier 2025 de 2 850 unités de 2025 à un prix de 1 000 \$ par unité de 2025, générant un produit brut total de 2 585 000 \$.	Production d'inventaire pour TerraSante ^{MC} , fonds de roulement et besoins généraux de l'entreprise.	Le produit net du placement privé de janvier 2025 a été employé conformément à ce qui est décrit dans la colonne « Emploi déclaré des fonds ».

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quels sont leurs frais?

La Société pourrait verser à certains intermédiaires admissibles des honoraires d'intermédiation en espèces pouvant atteindre 6,0 % du produit brut tiré du placement auprès des souscripteurs qu'ils auront présentés à la Société. La Société peut également émettre à l'intention d'intermédiaires admissibles un nombre de bons de souscription d'intermédiaire (chacun étant un « **bon de souscription d'intermédiaire** ») représentant 6,0 % du nombre d'unités vendues dans le cadre du placement à l'intention des souscripteurs présentés par ces intermédiaires à la Société. Les bons de souscription d'intermédiaire, dans la mesure où ils sont émis, permettront à leur porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,90 \$ par action ordinaire pendant une période de 60 mois à compter de la date d'émission.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle; ou**
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, certaines circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

Vous devriez vous reporter aux dispositions applicables de la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire pour connaître les détails de ces droits ou consulter un conseiller juridique.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur nous?

Vous pouvez consulter le dossier d'information continue de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca.
Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la Société à l'adresse www.mustgrow.ca.

DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières à compter du 30 juillet 2024, révèle tout fait important au sujet des titres placés et ne contient aucune information fausse ou trompeuse.

30 juillet 2025

(signé) « Corey Giasson »

(signé) « Todd Lahti »

Nom : Corey Giasson

Nom : Todd Lahti

Fonction : Président, chef de la direction
et administrateur

Fonction : Chef des finances